

Résumé Code des Investissements

Garanties	Activités éligibles		Caractères des investissements retenus pour certaines activités éligibles			
	Investissements minimum		Complexes commerciaux	Port	Infrastructures ferroviaires	Aéroport
	23 000 Euros	150 000 Euros				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de discrimination entre nationaux et étrangers ▪ Libre recrutement de personnel étranger ▪ Protection contre la nationalisation l'expropriation ou la réquisition ▪ Garantie d'approvisionnement en devises ▪ Libre transfert de capitaux et de rémunération ▪ Accès aux matières premières ▪ Avantages fiscaux et non fiscaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculture, pêche, élevage, activités de transformation et de stockage ▪ Secteur sociaux : santé et éducation ▪ Services: maintenance d'équipements industriels et télé services 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités manufacturières de production et de transformation ▪ Extraction ou transformation de substances minérales ▪ Tourisme ▪ Industrie culturelle ▪ Réalisation d'infrastructures portuaire, aéroportuaires et ferroviaires ; ▪ Réalisation de complexes commerciaux, parcs industriel, zones touristiques, cyber villages et centres artisanaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone réservée à l'administration du centre; ▪ Zone de commerce et bureaux ; ▪ Aires de livraison, voies de desserte et d'approvisionnement des zones de ventes, parking, accès camions, allées piétonnes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation d'équipements fixes; ▪ Réalisation d'investissements visant à améliorer l'assistance apportée aux navires à l'embarquement et au débarquement ; ▪ Accroissement des capacités de stockage et de conservation ; ▪ hausse de la Fluidité du trafic portuaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipements destinés au réseau ferroviaire ▪ Matériels de transport de personnes ou de marchandises ▪ Matériels utilisés dans le cadre des interventions sur la voie ferrée ; ▪ Infrastructures liées à la production ou à l'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ équipements fixes, ▪ Matériels de servitude destinés à l'assistance en escale des avions, ▪ Locaux techniques et commerciaux dédiés à l'activité aéroportuaire
Avantages fiscaux et douaniers						
Entreprise nouvelle			Projet d'extension			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exonération douanière sur les équipements de production à l'importation (03 ans) ▪ Suspension de la TVA sur les biens et services dédiés à la production (03 ans) ▪ Exonération de la TVA sur les équipements agricoles ▪ Crédit d'impôts : Déduction pendant 5 ans de 40% du montant des investissements réalisés et sans dépasser la limite de 50% du bénéfice imposable (70% du bénéfice imposable si l'entreprise est hors de Dakar). ▪ Exonération CFCE = cinq (05) ans et huit (08) ans si création d'au moins 200 emplois ou si 90 % des emplois créés sont hors de la région de Dakar; 			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exonération douanière sur les équipements de production à l'importation (03 ans) ▪ Suspension de la TVA sur les biens et services dédiés à la production (03 ans) ▪ Exonération de la TVA sur les équipements agricoles ▪ Crédit d'impôts : Déduction pendant 5 ans de 30% du montant des investissements réalisés, sans dépasser la limite de 50% bénéfice imposable (70% des investissements agréés si l'entreprise est hors de Dakar). ▪ Exonération CFCE = cinq (05) ans et huit (08) ans si création d'au moins 200 emplois ou si 90 % des emplois créés sont hors de la région de Dakar; 			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité de bénéficier de véhicules utilitaires après l'obtention de l'agrément pour la phase d'exploitation 						
Avantages non fiscaux						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité de conclure des contrats à durée déterminée pendant une période de cinq ans ▪ Accompagnement permanent du Guichet Unique de l'APIX, dans les formalités administratives liées à l'investissement 						

Statut des Entreprises Exportatrices (EFE)

Garanties et Droits	Critères d'Admission	Avantages	
		Entreprises	Marchandises
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Libre transfert des fonds nécessaires à la réalisation de l'investissement et des opérations commerciales et financières, à destination des pays extérieurs à la zone franc le libre transfert des salaires pour les employés étrangers ; ▪ le libre transfert des dividendes pour les actionnaires étrangers ; ▪ le libre recrutement du personnel. ▪ L'arbitrage du Centre International pour le règlement des différends relatifs aux Investissements (CIRDI) 	<p>Le Statut est accordé aux entreprises agricoles industrielles et de télé services qui exportent au moins 80% de leur production</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exonération de tous les droits d'enregistrement et de timbre lors de la constitution et de la modification des statuts de la société; ▪ Exonération de la contribution des patentes, de la contribution foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties ▪ Exonération de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières prélevé par l'entreprise sur les dividendes distribués ; ▪ Perception de l'impôt sur les sociétés au taux de 15 % (suite à la possibilité de déduire de 50% le bénéfice imposable); ▪ Exonération de CFCE (Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exonération de droits et taxes à l'importation des équipements, véhicules, matériels, matières premières, produits finis et semi finis destinés à l'activité ; ▪ Achat locaux en franchises de droits et taxes ; ▪ Durée de séjour des marchandises illimitée ; ▪ Possibilité de vendre 20% de la production sur le marché local; ▪ Aucune restriction de pavillon sur le transport des marchandises
		<p>Les sociétés concessionnaires restent soumises aux taxes d'exploitation minières et forestière locales.</p>	